

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTGOMBAULT

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le 22 septembre à vingt heures,
Se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Philippe CONFOLANT, Maire.

Date de la convocation : 14 septembre 2026

Présents : ANTIGNY André, BOSSU Marie, BOURBON Anthony, CONFOLANT Philippe, GALLO Philippe, LECLERE Mélina, MAUROUSSET Sébastien, RICHTIN Malaurie

Absents excusés : BAURENS Aline, BOUGAREL Nathalie, SCHERRER Hélène

Madame Hélène SCHERRER donne pouvoir à monsieur Philippe CONFOLANT.

Secrétaire de séance : BOURBON Anthony

Objet : Avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation du public sur le projet d'implantation de 5 éoliennes de 200 m de haut et de 2 postes de livraison électrique sur le territoire des communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers porté par la société Pays Blancs parc éolien a débuté le mardi 1^{er} septembre 2026 et se déroulera jusqu'au le lundi 30 novembre 2026 inclus.

Il précise que par courrier en date du 21 juillet 2026, la préfecture de l'Indre sollicite l'avis la commune de Fontgombault sur ce projet.

Le Conseil municipal de Fontgombault,

- **Vu** la délibération n°2024-033 du 27 novembre 2024 relative aux choix des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune de Fontgombault dans laquelle le Conseil municipal exclut l'implantation d'éoliennes ;
- **Considérant** la richesse de notre patrimoine bâti, paysagère, de la faune et de la flore de notre territoire ;
- **Considérant** les effets négatifs sur les animaux d'élevage, les oiseaux et l'environnement ;

- **Considérant** les impacts environnementaux (nuisances sonores, visuelles...) et les pertes de valeurs patrimoniales sur les habitations ;

EMET par 7 voix UN AVIS DEFAVORABLE et 2 abstentions au projet éolien de la société Pays Blancois parc éolien sur les communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

P. CONFOLANT

Le Secrétaire de séance,

A. BOURBON

Certifie exécutoire

Transmis à la Sous-préfecture le 01-10-2026

Publié, affiché ou notifié le 01-10-2026

Le Maire,

P. CONFOLANT